



DELIBERATION N°2025/16/MJI DU 11 AVRIL PORTANT TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITES HORS TEMPS SCOLAIRE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 18

De votants : 18

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, AHAMADA COMBO SAID VALDO, MADI MARI DAROUACHI, SOUFFOU ZAIN-YA, SOILIH ANSOUMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI MADI, MADI MOITSOUMOU BOURA, NOUDJOUR MADI ASSANI, BOURA MCOLO VITA, OUMAR SAINDOU, SAID MADI ZAINA, AYOUBA ANLI, VITA SIDIKI

Absents :

HEDJA KOURAICHIA, ADAM TOILIHATI, MROIVILI AMINA MOILIM, SAINDOU MOHAMADI, MDALLAH ANLAMATI, NOUDJOUR MADI MANROUF, OUSSENI SAKIMOU, MANSOIBOU RABIANI, SAINDOU ASSANATI, MADI-ISLAME SAFINATI, SIKA OUSMANE AHAMADA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. NOUDJOUR MADI ASSANI** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le temps « hors-temps scolaire » est un temps durant lequel un encadrement et une animation est proposé sur place, dans les locaux scolaires ou à proximité de l'école, aux enfants scolarisés. Comme la restauration scolaire, l'organisation d'activités hors-temps scolaire ne fait pas partie des obligations que la loi confère aux communes, c'est pourquoi ce n'est pas un service gratuit mais qui nécessite une tarification.

En 2024, des activités « hors-temps scolaire » ont été déployées dans les écoles dotées de réfectoire, pendant la pause méridienne uniquement : M'tsangamouji 1, M'tsangamouji 2, M'tsangamouji 3, maternelle centre.

Après appel public à la concurrence, le marché de prestation d'animation a été attribué à l'association N10 Humanitaire. Les activités proposées étaient variées et appréciées par les enfants et les parents, notamment les sports de pleine nature. Toutefois, cette expérimentation n'est pas viable dans la durée car le coût du marché est



trop élevé et se répercute sur la participation des parents : 200€ par semestre pour la restauration scolaire et les animations de la pause méridienne, sous forme de ticket unique. C'est pourquoi, il est proposé de revoir la formule :

- Supprimer les animations pendant la pause méridienne dans les écoles dotées d'un réfectoire et revenir à un système de garderie : il n'y a pas de taux d'encadrement réglementaire, permettant de réduire le nombre de personnels donc de baisser le coût du service restauration. La qualité du service sera logiquement impactée à la baisse et il ne sera pas possible d'exiger des animations de qualité.
- Mettre en place des animations sportives périscolaires les mercredis après-midi de 11h30 à 16h30 : cela permet de faire bénéficier l'ensemble des écoles au dispositif, et de maintenir un niveau qualitatif d'animation une fois par semaine.

Cette formule permet d'avoir 2 services distincts donc 2 tickets :

- ✓ 1 ticket pour la restauration et la garderie dans les écoles dotées de réfectoires
- ✓ 1 ticket pour les animations périscolaires les mercredis

La proposition vise à équilibrer le budget communal tout en assurant une égalité d'accès aux activités périscolaires. Il est proposé de s'engager sur une année scolaire complète en révisant également exceptionnellement les modalités de paiement pour le mois de Mai et Juin 2025. La répartition des coûts suivantes est donc proposé jusqu'au mois de décembre, permettant de fixer les coûts jusqu'à décembre 2026 :

- Ticket restauration et garderie à 200€ par an/enfant soit 100€ par semestre
- Ticket animations mercredis de 200€ par an/enfant soit 100€ par semestre

Sur cette base, le tarif pour les mois de mai et juin 2025, est donc fixé à :

- Ticket restauration et garderie : 40€ par enfant
- Ticket animations mercredis : 40€ par enfant

Il est également proposé de fixer les périodes d'inscription entre Mai et juillet puis Novembre et Janvier.

Il est demandé au conseil municipal de valider la mise en place de la tarification et organisation ci-dessus pour la restauration scolaire et les activités extrascolaire.



Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De valider l'organisation ci-dessus pour la restauration et garderies, et les animations du mercredi pour la rentrée du mois d'Août 2025
- 2) D'autoriser exceptionnellement pour le mois de mai et juin 2025 des tickets mensuels :
 - Ticket restauration et garderie : 40€ par enfant
 - Ticket animations mercredis : 40€ par enfant
- 3) D'inscrire dans le règlement intérieur pour les activités du mercredi que la mairie se décharge de toute responsabilité pour les repas
- 4) D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 11/04/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

